



Déclaration de performance extra financière 2020

Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, notre Société a établi une déclaration consolidée de performance extra-financière présentant des informations sur la manière dont elle prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. Bourrelier Group publie ici sa 3^{ème} Déclaration de Performance Extra Financière.

Ce reporting a pour objectif de fournir une vision juste et équilibrée des initiatives responsables engagées par le groupe. En effet Bourrelier Group s'investit dans la prise en compte de ses impacts sociaux, environnementaux et sociétaux, et souhaite communiquer sur le sujet. Cette déclaration permet en outre de répondre aux attentes réglementaires Européenne en matière de communication extra-financière.

L'épidémie du coronavirus s'est propagée dans le monde entier depuis janvier 2020. Pour faire face à cette crise sanitaire, une grande majorité des pays membres de l'Union européenne ont pris des mesures de confinement afin de limiter la propagation du virus.

Les 40 magasins belges ont été fermés du 18 mars jusqu'au 17 avril 2020.

Aux Pays-Bas, la fermeture a été effective le 15 décembre 2020 ; au 16 mars 2021 la réouverture a été partielle avec un accès aux magasins néerlandais toujours restreint (possibilité d'accueillir au maximum 50 personnes ayant préalablement pris rendez-vous et pouvant rester sur le site une demi-heure).

L'activité du groupe ayant été impactée depuis le début de l'année 2020, Bourrelier Group a été contraint de mettre en chômage partiel certains de ses collaborateurs durant cette période. Bourrelier Group surveille attentivement ses expositions face à l'épidémie, notamment l'impact de la crise sanitaire sur la protection de ses salariés, son environnement économique et financier, son volume d'activité, etc.

1 Modèle d'affaires et présentation des activités

**BRICOLAGE / DÉCORATION
EQUIPEMENT DE LA
MAISON /DIY**

2 enseignes à votre service

GAMMA **KARWEI**

CAPITAL HUMAIN
1 627
collaborateurs répartis sur 2 pays

1 057
aux Pays-Bas 

570
en Belgique 

CAPITAL COMMERCIAL

32 magasins aux Pays-Bas
24 à l'enseigne KARWEI
&
8 à l'enseigne GAMMA

40 magasins en Belgique
à l'enseigne GAMMA

Consolidation de nos implantations et une notoriété forte sur le marché du Bricolage en Belgique et aux Pays-Bas

Concepts commerciaux en évolution avec le développement des outils numériques pour un meilleur service à la clientèle en cette période de crise sanitaire.

Une croissance d'achats de + 50 % sur un an via le WEB

Une capacité d'adaptation pour la gestion de la crise COVID en magasins qui a permis de maintenir un niveau de résultat satisfaisant.

**CREATION DE VALEUR
DANS LA DUREE**

263.15 M€ Chiffres d'Affaires (consolidé)
94.48 M€ Marge Commerciale
soit 35.90 % du chiffre d'affaires

**CONTRIBUTION PAR PAYS
AU CHIFFRE D'AFFAIRES**

Pays-Bas 52,64 % 
Belgique 47,36 %

ENVIRONNEMENT

Mise en place au sein du groupe d'une politique de traitement et de valorisation des déchets.

Poursuite et sensibilisation au quotidien des équipes sur de la gestion des émissions de gaz à effets de serre.

Début de la campagne d'installation de toitures photovoltaïques sur 13 magasins aux Pays-Bas devant s'achever en septembre 2021

MÉCÉNAT

Poursuite du soutien à l'association L'Homme et l'Environnement à MADAGASCAR par la mise en place pour la période de 2018 à 2021 d'un programme de conservation de la biodiversité de la réserve de la forêt de VOHIMANA. Ce programme permet de maintenir des activités d'intérêt social (éducation et santé) et économique pour les populations locales.

2 Vision et valeurs RSE

Bourrelier Group a poursuivi en 2020 sa stratégie, en maintenant une attention particulière à l'activité de distribution d'articles de bricolage avec ses magasins en Belgique et aux Pays-Bas.

Malgré la crise sanitaire inédite nous avons observé un retour massif de la clientèle dès la réouverture des magasins belges et le développement continu du chiffre d'affaires généré par les Pays-Bas malgré des mesures plus strictes en fin d'année pour lutter contre la propagation du virus.

Nous maintenons notre stratégie de demeurer un acteur incontournable sur le marché du Bricolage de ces deux pays. Nous conservons comme objectif la pérennité de nos investissements avec une forte implication en faveur des problématiques environnementales. La priorité reste la préservation et la valorisation de notre capital humain.

Bourrelier Group demeure une entreprise familiale aux valeurs fortes : réactivité, flexibilité et polyvalence.

NOS VALEURS

Investissement & Entrepreneuriat :

ce sont l'implication sans faille, et l'optimisme des dirigeants qui imprègnent les valeurs du groupe.

Travail et engagement :

faire ses propres choix et les assumer, parvenir à pérenniser une activité. Le travail est la base pour faire avancer l'entreprise.

Environnement & Développement durable :

les dirigeants du groupe ont investi collectivement ou individuellement, depuis plus de 20 ans dans des activités respectueuses de l'environnement.

3 Note méthodologique

Bourrelier Group publie ici sa 3^{ème} Déclaration de Performance Extra Financière. Ce reporting a pour objectif de fournir une vision juste et équilibrée des initiatives responsables engagées par le groupe. En effet, Bourrelier Group s'investit dans la prise en compte de ses impacts sociaux, environnementaux et sociétaux, et souhaite communiquer sur le sujet. Cette déclaration permet en outre de répondre aux attentes réglementaires Européennes en matière de communication extra-financière.

Contexte réglementaire

A compter du reporting des données clos au 31 décembre 2018, le rapport RSE est remplacé par la Déclaration de Performance Extra Financière. La Directive Européenne sur le reporting extra-financier est transposée en droit français par l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017. Le décret n°2017-1265 du 9 août en précise les modalités d'application. Les dispositions législatives sont consignées dans les articles L.225-102-1 et R.225-104 à R.225-105-2 du Code du Commerce.

Le reporting RSE fait l'objet de vérifications par un Organisme Tiers Indépendant. Cet OTI est désigné par le Président Directeur Général. Il est indépendant de l'entité contrôlée et est agréé par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC).

Pour délivrer son avis de conformité en vertu des dispositions prévues au I et II de l'article R.225-105 du Code du commerce, l'OTI vérifie la bonne construction du programme RSE de l'entité, ayant notamment pris en compte la cartographie des risques extra financiers, puis le dessin d'une politique RSE sur mesure, et la déclinaison de plans d'actions et d'indicateurs de mesures pour les enjeux retenus comme pertinents.

Pour délivrer son avis motivé sur la sincérité des informations, l'Organisme Tiers Indépendant s'assure de la mise en place par la société de processus de collecte visant à vérifier l'exactitude et la cohérence des informations relatives aux enjeux dits pertinents.

Par ailleurs, le collège des Commissaires aux comptes (CAC) doit attester que la DPEF prévue par l'article L.225-102-1 figure bien dans le rapport de gestion (Article L.823-10 du Code du commerce).

Conformément à l'article R225-105-1, la DPEF sera rendue publique sur le site internet dans un délai de huit mois à compter de la date de clôture et devra rester disponible pendant une durée de 5 années.

Période de reporting

Les données quantitatives et qualitatives portent sur la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, correspondant à l'exercice financier du Groupe.

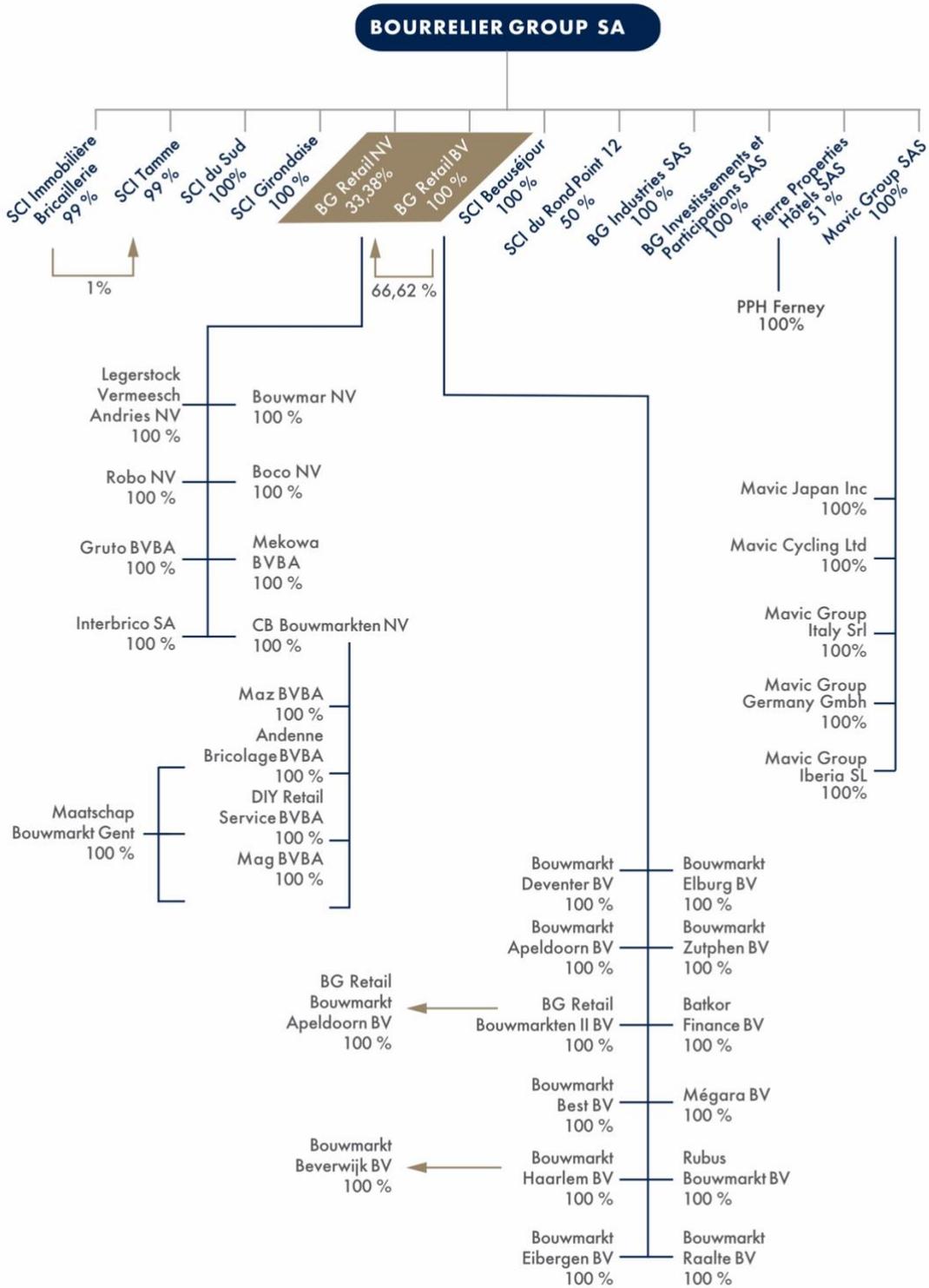
Processus de collecte des données

La collecte de l'information porte sur les données de l'exercice clos au 31 décembre 2020. Les données sont généralement collectées une seule fois dans l'année auprès d'un réseau de contributeurs identifiés. L'Office Manager, Madame Carole Haddad, est la coordinatrice du processus de collecte des informations. Cette personne est ainsi désignée référente principale auprès de l'Organisme Tiers Indépendant pour les travaux de vérification.

Par ailleurs, en matière d'outils de collecte des données RH, les logiciels en Belgique et aux Pays-Bas sont respectivement SD WORX et UNIT4 Personnel & Payroll. Les données RH sont intégrées par l'interface avec le système d'exploitation Manus+.

Quant au contrôle interne, une production mensuelle de toutes les données permet d'établir des comptes d'exploitation par site/région/pays et de comparer avec (n-1) et le budget.

Périmètre de consolidation



Pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, le périmètre d'intégration des filiales appartenant à Bourrelier Group, comprend la Holding et les entités contrôlées à 100% suivantes :

- BG Retail NV (de façon indirecte)
- BG Retail BV

Ne sont pas intégrées dans le périmètre RSE-DPEF :

- SCI Immobilière Bricailerie
- SCI Tamme
- SCI du Sud
- SCI Girondaise
- SCI Beauséjour
- SCI du Rond-Point 12
- BG Industries SAS
- BG Investissements et Participations SAS
- Mavic Group SAS et ses filiales
- PPH SAS et ses filiales

En effet, s'agissant soit de sociétés immobilières et de sociétés de placement (non représentatives du secteur d'activité de Bourrelier Group et sans effectif salarié), soit de sociétés nouvellement créées, ces entités ont été exclues du périmètre de reporting extra-financier.

Informations exclues de la DPEF

Sur l'ensemble des thématiques exigées au sein de la DPEF, eu égard au secteur d'activité de Bourrelier Group et de l'analyse de nos enjeux RSE, il ne nous paraît pas pertinent (notamment en raison de son activité de franchisé) de reporter des données sur les informations suivantes :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire (le Groupe ne produit pas d'aliments),
- Lutte contre la précarité alimentaire (nos activités ne nous permettent pas d'avoir d'actions sur ce thème),
- Respect du bien-être animal (le Groupe n'a pas d'activité directe dans les élevages d'animaux),
- Alimentation responsable, équitable et durable (le Groupe n'a pas d'activité directe en lien avec l'alimentation).

Le reste des thématiques obligatoires sera abordé dans la partie relative à l'analyse des risques.

Taux de couverture des données

Concernant les données par thématique, les taux de couverture moyens des indicateurs clés de performance (ICP) sont calculés par rapport aux effectifs CDI de chaque société du périmètre RSE rapportés à l'effectif total de 1 627 CDI au 31/12/2020 et sont les suivants :

Le taux de couverture moyen est de 80 % des effectifs consolidés.

Les taux de couverture du rapport sont les suivants :

- Social : 67.5 %
- Environnemental : 100 %
- Sociétal : 72 %

4 Enjeux RSE

La société a procédé à une revue des risques extra financiers qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa réputation, ou ses résultats, et considère (en l'état actuel de ses travaux), qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

- la santé et la sécurité de nos collaborateurs ;
- le développement des compétences et la formation ;
- l'économie circulaire ;
- la gestion et le traitement des déchets ;
- la satisfaction client ;
- les dons et le mécénat

Au-delà des travaux menés afin de cartographier les risques au sein de nos activités, l'identification de ces derniers constituent de véritables leviers de performance, d'économie et d'attractivité. Ils constituent des enjeux essentiels pour lesquels l'ensemble des équipes du Groupe se mobilisent au quotidien.

Notre management est pleinement inspiré de nos valeurs, qui sont également au cœur de nos relations avec l'ensemble de nos parties prenantes : collaborateurs, clients, fournisseurs, actionnaires, partenaires, etc.

NOS PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS DANS LES DOMAINES RSE

Les principaux enjeux identifiés pour la DPEF se concentrent sur le volet social et environnemental et concernent :



CAPITAL HUMAIN

1. Garantir la sécurité et l'intégrité de nos collaborateurs.
2. Garantir l'adéquation entre les compétences de nos collaborateurs et les attendus de leurs métiers par une politique de formation et une préparation aux métiers d'avenir.



OFFRE RESPONSABLE

1. Garantir le respect de la réglementation en réduisant notre impact sur l'environnement : économie circulaire.
2. Assurer une gestion responsable des déchets.



DIALOGUE PARTIES PRENANTES

1. Maintenir le niveau de satisfaction de nos clients.
2. Dons et mécénat.

5 Enjeux environnementaux – offre responsable

5.1 Informations environnementales

Les données présentes dans ce rapport sont relevées chaque année sur la base des factures ou des reportings des prestataires du groupe puis synthétisées. Il est précisé que le groupe, n'a pas fait le choix de se faire auditer selon les référentiels internationaux ou internes (ISO). Toutefois, le groupe prend en compte l'ensemble de ces impacts sur l'environnement (qualité de l'air, du sol, biodiversité, etc.).

5.2 Amélioration environnementale des gammes de produits

L'ensemble des gammes de produits proposées dans le groupe sont concernées par la recherche de réduction des impacts de leur utilisation sur l'environnement.

La refonte de certaines gammes de produits, notamment en chauffage, a mis en avant des solutions permettant les économies d'énergie, comme par exemple les équipements de chauffage au bois. Afin de garantir leur qualité et leur fiabilité, des labels reconnus ont été retenus dans les critères de référencement de ces produits.

5.3 Emploi des ressources

Le groupe s'est fixé des objectifs de maîtrise et d'économies d'énergie pour ses magasins. Ces objectifs valent autant pour les magasins existants que pour la conception des futurs établissements.

Ces objectifs se concrétisent par la mise à disposition d'outils d'information et de sensibilisation à destination aussi bien des magasins que des interlocuteurs internes.

La consommation d'eau du groupe peut être considérée comme non significative en termes d'impact sur l'environnement et les ressources naturelles. Elle est utilisée principalement pour les usages sanitaires, lavages de sol et également pour les essais incendie et l'arrosage.

L'électricité est principalement utilisée pour couvrir les besoins d'éclairage mais également d'alimentation des équipements (découpe du bois et du verre, ...), de rafraîchissement d'air et dans une moindre mesure de chauffage. Le gaz est lui essentiellement utilisé pour les besoins de chauffage.

Nous avons également entrepris d'installer des éclairages LED dans une vingtaine de magasins Gamma en Belgique à la place des systèmes vieillissants.

5.4 Atteintes à l'environnement

5.4.1 Rejets affectant gravement l'environnement

- Air : trois types de pollution atmosphérique potentielle ont été identifiés (gaz de combustion due au chauffage, poussières de bois des machines de découpe et émissions potentielles de HCFC). Tous les équipements (notamment les chaudières et les climatisations) sont entretenus et leur bon fonctionnement est vérifié périodiquement par des prestataires agréés.

- Eau : les activités des sites ne sont pas de nature à générer des rejets aqueux importants ou polluants.

- Sol : les activités des sites ne sont pas de nature à entraîner des pollutions de sols ou sous-sols.

La gestion des déchets, de l'eau et des produits dangereux est réalisée dans des conditions qui permettent la préservation de ces derniers.

5.4.2 Production de déchets



Bourellier Group accorde ainsi une grande importance à garantir la traçabilité des quantités de déchets collectés et valorisés, ce qui constitue un enjeu majeur pour ses clients, pour des raisons de suivi de la performance et d'obligation de reporting.

Les activités des sites génèrent 2 types de déchets :

- les déchets non dangereux, dont les déchets industriels banals (dont le carton, plastique...) et les déchets inertes (gravats...),
- et les déchets dangereux (piles, accumulateurs, pots de peintures, produits chimiques, emballages souillés, équipements électriques et électroniques...).

L'objectif du groupe, dans ce domaine demeure l'amélioration constante des points suivants :

- respect de la réglementation concernant les déchets banals et dangereux ;
- gestion centralisée des prestataires d'enlèvement et de traitement des déchets pour un meilleur suivi et standardisation des démarches administratives ;

- tri des différents déchets valorisables, tels que le carton, le plastique ou le bois, non plus uniquement en centres agréés mais directement sur les sites quand les conditions le permettent ;
- solutions économiques et écologiques en capitalisant sur les bonnes pratiques de chaque entité et en recherchant des prestataires plus proches du site (réduction des trajets...).

Déchets non dangereux

Chiffres en m ³	Carton	Plastique
Belgique	8 785	1 459
Pays-Bas	8 393	1 800
Total 2020	17 178	3 259

Déchets dangereux

Chiffres en tonnes	Peinture	Piles
Belgique	8,05	ns
Pays-Bas	12, 661	ns
Total 2020	20,711	ns

Les déchets dangereux représentent des quantités très limitées.

5.5 Mesures complémentaires prises pour limiter les atteintes

- A la qualité de l'air et de l'eau : les atteintes peuvent être considérées comme négligeables ;
- A la qualité des sols : les atteintes peuvent être considérées comme négligeables, à l'exception du risque de déversement accidentel de produits dangereux ;
- Aux riverains. Les nuisances pouvant affecter les riverains font l'objet d'un suivi rigoureux et aucune plainte n'a donné lieu à un contentieux ;
- Au paysage : l'aménagement extérieur des magasins est réalisé conformément à la réglementation locale ;
- Au changement climatique : le bilan d'émission de gaz à effet de serre en 2019, effectué sur la France, n'a pas fait ressortir d'enjeux importants en termes de GES.

Par ailleurs, Bourrelier Group SA n'a pas la maîtrise dans les procédures d'approvisionnement, limitant ainsi son pouvoir d'influence sur ce point.

5.6 Règle d'organisation

Le groupe n'a pas de service strictement dédié à la gestion de l'environnement. L'information et la formation sont bien développées en termes de sécurité des biens et des personnes, en particulier quant au risque incendie. L'effort doit être poursuivi sur la maîtrise des impacts environnementaux et les autres risques sécurité identifiés.

6 Enjeux sociaux – capital humain

Effectif total groupe au 31 décembre

2019	2020	Variation
1 547	1 627	+5,17 %

Répartition par âge et ancienneté

Ages moyen	2019	2020
Belgique	41,0	40,0
Pays-Bas	28,4	27,0
Total	34,7	33,5

Égalité Femmes / Hommes

La proportion de femmes dans l'effectif total est de 33 % en 2020 au Benelux.

La répartition entre les hommes et les femmes varie nettement selon les activités du groupe ce qui s'explique essentiellement par leur cœur de métier (données à périmètre comparable).

Belgique		2019		2020	
		CENTRALE	MAGASINS	CENTRALE	MAGASINS
Cadres	Hommes	9	39	11	39
	Femmes	7	5	6	6
Employés	Hommes	4	244	3	259
	Femmes	10	220	13	233
Total		30	508	33	537

Pays-Bas		2019		2020	
		CENTRALE	MAGASINS	CENTRALE	MAGASINS
Cadres	Hommes	8	65	7	64
	Femmes	-	12	-	13
Employés	Hommes	2	519	2	542
	Femmes	5	407	4	438
Total		15	1 003	13	1 057

Les embauches

	2019		2020	
	CDD	CDI	CDD	CDI
Belgique	261	47	271	47
Pays-Bas	498	-	496	-
Total	759	47	767	47

Les licenciements et leurs motifs

Motifs		Belgique		Pays-Bas	
		2019	2020	2019	2020
Centrales	Eco	-	-	-	-
	Autres	2	3	-	-
Magasins	Eco	-	-	-	-
	Autres	161	141	21	11
Total	Eco	-	-	-	-
	Autres	163	144	21	11

Le travail et son organisation

En Belgique, l'horaire hebdomadaire moyen affiché est de 36 heures ou 38 heures selon la convention collective. Aux Pays-Bas, l'horaire hebdomadaire moyen affiché est de 38 heures.

Travail à temps partiel

	Belgique		Pays-Bas	
	2019	2020	2019	2020
Centrales	30	33	15	13
Temps plein	24	24	10	8
Temps partiel	6	9	5	5
Magasins	508	537	1 003	1 057
Temps plein	346	350	175	184
Temps partiel	162	187	828	873
Total	538	570	1 019	1 070
Temps plein	370	374	185	192
Temps partiel	168	196	833	878

Les conditions de santé et de sécurité



Principaux risques

Risques de santé/sécurité au travail ou de déséquilibre vie professionnelle-vie personnelle dus à une mauvaise gestion des horaires ou des conditions de travail.

Politiques et diligences raisonnables

La sécurité et la sûreté constituent aujourd'hui deux priorités incontournables dans le groupe, qui passent tout d'abord par l'application et le respect de la législation et des règles de sécurité et de sûreté concernant les personnes, les biens et les marchandises.

Le groupe porte une attention particulière à la notion de sécurité au travail. Des formations spécifiques sont régulièrement organisées sur la problématique des gestes et postures, sur le respect des règles de conduite des engins de levage ainsi que sur les conditions d'utilisation des équipements.

La prévention du risque incendie est assurée par la formation des nouveaux collaborateurs au respect des consignes générales de sécurité et à la manipulation des moyens de secours (dispositifs d'alarme, d'alerte et de lutte contre l'incendie). Chaque commission de sécurité faisant l'objet d'une préparation préalable approfondie.

Le groupe précise qu'aux Pays-Bas, il n'existe pas de règlement distinct en matière d'accidents de travail et de maladies professionnelles. L'employeur est tenu de maintenir le salaire pendant les 2 premières années d'arrêt de maladie ou d'incapacité de travail dans la mesure où le salarié met tous les moyens en œuvre pour se rétablir. Pour cette raison, les chiffres concernant les accidents de travail ne concernent que les magasins situés en Belgique.

Résultats et indicateurs de performance

- Indicateurs Principaux des Accidents du Travail en Belgique (cf. supra)

Indicateurs Principaux Accident Du Travail	2019	2020
Heures prestées	717 113	668 092
Nombre déclarations risque professionnel	40	27
Nombre d'accidents avec absences	2	19
Nombre de jours calendriers perdus	987	665
Nombre d'incapacités permanentes (risques pro)	-	-
% total incapacité permanente (risque pro)	0%	0 %
Indicateur Clé de Performance - Taux de fréquence	55,7	40,41
Indicateur Clé de Performance - Taux de gravité	1,37	0,99

- Méthodologie de calcul du taux de fréquence et de gravité des accidents du travail en Belgique (cf. supra)

	Accidents ayant entraînés le décès	Accidents avec incapacité permanente	Accidents avec incapacité temporaire	TOTAL	
Nombre	-	-	27	27 (B)	$F_f = \frac{B \times 1.000.000}{A} = 40,41$
Nombre de jours calendaires perdus	-	-	665	665 (C)	$W_{eg} = \frac{C \times 1.000}{A} = 0,99$
Nombre de jours d'incapacité forfaitaire	-	-	-	0 (D)	$G_{eg} = \frac{(C + D) \times 1.000}{A} = 0,99$

Nombre d'autres accidents ayant entraîné exclusivement des frais médicaux ou autres dans le cadre de la législation relative aux accidents du travail : 0

Nombre d'accidents bénins : 17

Nombre d'accidents de trajet : 6, dont 0 mortel.

- Arrêts de travail en Belgique et aux Pays-Bas

En Belgique

Nb d'heures d'absence/ effectif moyen	Année	Maladie	Accidents de trajets/travail	Maternité	Autres	Total
Centrale	2019	134,5	-	3,2	8,3	145,9
	2020	126,4	-	9,9	3,2	139,5
Magasins	2019	230,5	7,2	5,4	15,2	258,3
	2020	238,4	9,2	7,6	16,61	271,8
Total	2019	365,0	7,2	8,6	23,5	404,2
	2020	364,8	9,2	17,5	19,8	411,3

Aux Pays-Bas

Nb d'heures d'absence/ effectif moyen	Année	Maladie	Accidents de trajets/travail (cf. supra)	Maternité	Autres	Total
Centrale	2019	-	-	-	-	-
	2020	-	-	-	-	-
Magasins	2019	44,3	-	5,5	8,9	58,7
	2020	50,8	-	2,7	9,6	63,1
Total	2019	43,8	0	5,4	8,8	58,0
	2020	50,2	0	2,7	9,5	62,4

Le développement des compétences et la formation



- Principaux risques

Risque de défaillances dans le développement du capital humain et difficultés à attirer et à retenir les collaborateurs.

- Politiques et diligences raisonnables

Les principaux défis sont de se doter des compétences utiles à sa croissance, et de fidéliser les talents.

Le Groupe poursuit ses actions en faveur de la réussite des collaborateurs, avec l'objectif d'optimiser le développement des compétences, et permettre aux collaborateurs d'accomplir leur projet de carrière. Les principaux axes des formations ont porté sur la sécurité, les techniques de vente et les produits.

L'engagement des collaborateurs passe aussi par une politique salariale motivante, basée sur le mérite. Le groupe s'efforce enfin de proposer à tous des perspectives de carrière motivantes. La proximité managériale permet d'identifier les potentiels, les attentes et les souhaits d'évolution.

- Résultats et indicateurs de performance

Nombre de salariés ayant suivi une formation

Catégories	Belgique	Pays-Bas
Cadres	42	-
Employés	146	210
Total	188	210

Nombre d'heures de formation

Catégories	Belgique	Pays-Bas
Cadres	1 042,20	-
Employés	1 961,35	3 170
Total	3 003,55	3 170

6.7 Enjeux sociétaux – dialogue avec les parties prenantes

Satisfaction client



- Principaux risques

Risque de ne pas répondre aux attentes de nos clients grevant ainsi le niveau de rentabilité de nos magasins. Par ailleurs, Bourrelier Group SA, soucieux de répondre aux attentes des consommateurs en matière de sécurité des produits, est attentif à la qualité des articles qu'il achète et propose à la vente.

- Politiques et diligences raisonnables

Le groupe fait de la satisfaction clients une priorité : rapidité, qualité et précision dans l'exécution des prestations sont les maîtres-mots de la démarche clients. Le groupe s'efforce ainsi de proposer à chacune des typologies de clients le meilleur service.

Pour ce faire, Bourrelier Group s'appuie sur un dialogue régulier avec ses clients, une évaluation systématique de leurs attentes et de leur satisfaction, et le traitement de leurs besoins par des équipes compétentes et dédiées.

- Résultats et indicateurs de performance

Chiffre d'affaires Groupe 31/12/2020 : 263,15 M€

Le chiffre d'affaires du Benelux est en nette progression de + 19,82 % par rapport à l'exercice précédent.

En 2020, le chiffre d'affaires de la société BOURRELIER Group est composé principalement par son activité de bricolage au Benelux où le groupe exploite 72 magasins sous enseigne Gamma et Karwei, complété par les revenus locatifs perçus en France et la reprise de la société MAVIC, équipementier historique français dans l'industrie du cycle, depuis le 1er août 2020.

A périmètre comparable le chiffre d'affaires 2020 est en progression de 19,08 % (la Belgique affiche + 17,7 % et les Pays-Bas + 20,4 %).

La tendance observée en fin de premier semestre 2020 après la fermeture des magasins belges pendant un mois en mars-avril s'est poursuivie sur le second semestre.

Malgré la fermeture au public des magasins aux Pays-Bas depuis le 15 décembre, la progression annuelle est de + 17,3 % en Belgique et de + 22,2 % aux Pays-Bas.

Le magasin Karwei d'Apeldoorn Noord a réouvert le 19 février 2020 après plus d'un an de fermeture, tandis que l'autre magasin situé sur la partie ouest de la même ville a été définitivement fermé le 16 février 2020 en raison d'une rentabilité non satisfaisante.

Comme tous les ans en Belgique, le franchiseur Intergamma a procédé à une enquête de satisfaction clients. Le nombre d'interviews cette année est de 1 900. Ce nombre est en nette baisse par rapport à 2019 (9 678 interviews) à la suite de la pandémie (fermeture des magasins, limitation du nombre de clients sur site, ...). Cependant, on peut constater une forte augmentation du score (indice expérience clients) qui s'élève à 83,88% contre 42,02 % en 2019. Cette augmentation significative s'explique par la satisfaction des clients constatant l'ouverture des points de vente, la jauge relativement basse, les parcours balisés qui ont permis aux collaborateurs de prendre en charge de façon plus personnalisée les clients.

Pour les Pays-Bas, un échantillon de 5 magasins à l'enseigne Gamma a fait l'objet d'enquêtes de satisfaction par le franchiseur Intergamma. Si la moyenne reste stable, 80,98 % d'indice de satisfaction en 2020 contre 80,02 % en 2019, certaines disparités peuvent être constatées selon les sites. Les principaux points à améliorer sont les conseils, l'attente aux caisses et la disponibilité des services.

Dons et Mécénat



- Principaux risques

Risque de ne pas contribuer au développement des territoires d'implantation, à la création de richesses locales et à une société plus solidaire et fraternelle.

- Politiques et diligences raisonnables

Bourrelier Group entend conjuguer son expertise et l'énergie de ses collaborateurs à celles de la société civile. Cet engagement solidaire répond à une très forte aspiration des collaborateurs du Groupe, exprimée dans les enquêtes internes.

Par ailleurs, Bourrelier Group concentre son effort de mécénat sur les zones et les populations qui en ont le plus besoin, en veillant à le distinguer clairement de sa contribution dans le cadre de ses activités commerciales.

- Résultats et indicateurs de performance

Bourrelier Group s'implique dans le tissu associatif.

Il soutient l'Association « l'Homme et l'Environnement ». Cette Association a pour but d'avoir un couvert forestier et une biodiversité préservée durablement avec chaque famille qui a les moyens de vivre décemment et d'avoir ses enfants éduqués. La réserve expérimentale de Vohimana (située à Madagascar) abrite encore une forêt d'origine unique en termes d'espèces endémiques d'intérêt mondial.

Madagascar est un pays riche de ressources naturelles et humaines mais ses populations rurales restent paradoxalement parmi les plus pauvres du monde. Les pressions sur l'environnement restent très fortes. Si Vohimana brûlait, cela

représenterait plusieurs millions d'euros d'équivalent CO₂ qui partiraient dans l'atmosphère, mais aussi des dizaines de plantes médicinales qui disparaîtraient.

L'engagement avec les populations locales permettra de montrer que la conservation de la biodiversité et du couvert forestier permettra non seulement d'éviter un désastre écologique mais aussi de sortir plusieurs milliers de personnes de l'extrême pauvreté.

L'objectif immédiat est de trouver les moyens de développer un programme agricole d'envergure pour donner aux terres actuellement dégradées une productivité durable liée à la conservation de l'exceptionnelle biodiversité du site.

Bourrelier Group a permis entre 2018 et 2019 d'aboutir à des réalisations concrètes et cruciales pour le développement immédiat du programme tels que :

- Engagement officiel de l'administration à soutenir le classement en aire protégée incluant développement rural par la signature d'un acte ministériel ;
- Installation d'infrastructures rurales professionnelles pour la production locale d'huiles essentielles ;
- Mise en place d'une base de promotion de l'écotourisme.

De 2005 à 2020, Bourrelier Group a versé au total des subventions au profit de l'Association « l'Homme et l'Environnement » à hauteur de 305 222 €.

Pour l'exercice 2020, le soutien apporté à l'association susmentionnée s'est élevé à 70 000 €.

8 Autres thématiques et informations

• Conséquence sur le changement climatique

N'ayant pas d'activité de fabrication ni de production, le Groupe considère que ses émissions de gaz à effet de serre du scope 1 sont non significatives. Les principales émissions du scope 2 proviennent de la consommation d'électricité des magasins et entrepôts. Le Groupe ne suit pas, à l'heure actuelle, les émissions de ses fournisseurs (scope 3).

Le transport des marchandises sera pour autant un enjeu dans la stratégie bas-carbone du Groupe. Les marchandises sont le plus souvent acheminées dans les entrepôts par voie terrestre. Le groupage des livraisons en magasin ou aux clients, l'optimisation des trajets pour les livraisons s'inscrivent aussi pleinement dans cette orientation stratégique.

Le Groupe considère ainsi que son activité de distribution n'a pas d'impact significatif sur le changement climatique. Il favorise par ailleurs la vente d'équipement électroménager peu consommateur en énergie (équipement A++ et A+++) en s'appuyant sur des partenariats mis en place au sein des magasins en Belgique et aux Pays Bas.

Par ailleurs, toutes les mesures sont prises au sein des magasins pour réduire l'impact de consommation électrique liée à la climatisation des magasins (perfectionnement des isolations), notamment pour les futures installations.

• Engagement en faveur du développement durable et de l'économie circulaire

Les meubles en chêne et en teck sont fabriqués à partir de bois provenant de forêts labélisées Conseil de Soutien de la Forêt (FSC : Forest Stewardship Council), respectant les dix principes de bases nécessaires à la certification FSC (forêts ou plantations gérées de manière responsable et durable) dans les domaines suivants : respect des lois, droits des travailleurs et conditions de travail, droit des populations autochtones, relations avec les communautés, bénéfices générés par la forêt, valeurs et impacts environnementaux, planification de la gestion, suivi et évaluation, hautes valeurs de conservation et mise en œuvre des activités de gestion.

Les produits capitonnés utilisant des tissus, PU ou PVC sont certifiés REACH, acronyme de Registration, Evaluation, Autorisation and Restriction of Chemicals.

Des éclairages LED ont été installés dans une vingtaine de magasins Gamma en Belgique en remplacement des systèmes vieillissants.

Au Pays-Bas, 13 bâtiments de nos magasins ont été recouverts de panneaux photovoltaïques. Même si l'électricité produite n'est pas forcément destinée à l'autoconsommation, cela permet de réduire l'impact sur l'environnement en utilisant ces surfaces pour produire de l'énergie verte. Ces installations s'inscrivent dans notre volonté d'inscrire durablement nos magasins dans une démarche RSE car les consommateurs sont de plus en plus attentifs à la sensibilité environnementale des enseignes dans lesquelles ils consomment.

Par ailleurs, Bourrelier Group rappelle que la gestion et le traitement des déchets constituent un enjeu prioritaire (cf. paragraphe ci-dessus).

- **Accords collectifs et impacts sur la performance économique de l'entreprise et conditions de travail des salariés**

Les sociétés du Groupe ont, individuellement des comités d'entreprise, des délégués du personnel et des comités d'hygiène et de sécurité et ont mis en œuvre des accords collectifs.

- **Lutte contre les discriminations, actions pour promouvoir les diversités et mesures prises en faveur des personnes handicapées**

Par son histoire et ses multiples implantations géographiques, la politique sociale du Groupe est fondée sur l'intégration dans le respect de la diversité destinée à prévenir toute forme de discriminations lors des recrutements et tout au long de la vie professionnelle. Plusieurs nationalités sont représentées au sein des équipes.

La mixité et l'égalité professionnelle sont aussi des éléments prioritaires et les salaires versés par les sociétés du Groupe n'affichent pas de différence significative entre hommes et femmes, à poste, ancienneté et organisation du temps de travail identique.

Exercice clos le 31 décembre **2020**

RAPPORT

DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
SUR LES INFORMATIONS RSE

BOURRELIER GROUP SA
5 rue Jean Monnet
94130 NOGENT-SUR-MARNE

BOURRELIER GROUP SA

Rapport de l'organisme tiers indépendant (OTI) relatif à la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1103 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31/12/2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée – Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
Membre indépendant du réseau Nexia International – Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 37 000 €
Siège social : 53 rue des Marais – CS 18421 – 79024 NIORT Cedex – Tél. : 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 530 563 – APE 6920 Z – TVA : FR 10 377 530 563

FONTENAY-LE-COMTE – FUTUROSCOPE – LA ROCHE-SUR-YON – LUÇON – NANTES – NIORT – PARIS

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, le cas échéant, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;

- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants¹ :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. En raison de l'épidémie Covid-19 et du contexte de confinement, nos travaux ont été réalisés à distance. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices² et couvrent entre 21% et 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation ;

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de deux personnes et se sont déroulés pendant le mois d'avril 2021 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

¹ **Informations sociales** : Formation à travers « Le développement des compétences et la formation » ; Santé et sécurité à travers « Les conditions de santé et de sécurité ».

Informations environnementales : Prévention et gestion des déchets à travers « Production de déchets ».

Informations sociétales : Engagements en faveur du développement durable à travers « Dons et mécénat » et « Satisfaction client ».

² Cf Annexe I

Conclusion

Nos travaux relatifs à l'indicateur clé de performance « Le développement des compétences et la formation » et plus précisément le nombre d'heures de formation nous conduisent à exprimer une réserve dans la mesure où les heures effectives de formation publiées intègrent le temps de déplacement du domicile du travailleur jusqu'à l'endroit de formation et le retour est également pris en considération.

Sur la base de nos travaux, à l'exception des éléments décrits ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- L'identification des principaux risques doit faire l'objet d'une approche plus documentée. Le processus actuel d'analyse des risques extra-financiers ne permet pas de garantir pleinement que tous les enjeux ont été évalués avec le bon niveau de pertinence.
- Par ailleurs, les politiques et diligences associées sont parfois énoncées de manière succincte avec des engagements encore peu tangibles en l'absence d'objectifs visibles, précis, appuyés sur des moyens documentés et des dispositifs dédiés de cartographie des risques et de reporting.
- En outre, nous attirons votre attention sur le fait que l'indicateur clé de performance « Accidents du travail » ne couvre que les magasins situés en Belgique, la législation néerlandaise ne permettant pas de distinction entre les accidents de travail et les maladies professionnelles.

Fait à Niort, le 23 avril 2021

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

GROUPE Y Audit



Arnaud MOYON

Associé Département Développement Durable

Annexe 1 : Entités contributrices

Magasins en Belgique (BE)

MACHELEN,

HERSTAL

JEMMEPE

GENT

KORTRIJK

GEEL

BASTOGNE

QUAREGNON

LEUVEN

WOMMELGEM

MECHELEN

ANS

TURNHOUT

DEINZE

ROESELARE XL

MARCINELLE

UKKEL

Magasins aux Pays-Bas (NL)

HAARLEM

GRONINGEN

HELMOND

DEN BOSCH

SOEST

LISSE

HILLEGOM

HAARLEM BOUWMARKT

ELBURG

VENLO

MIDDELHARNIS

EIBERGEN

EPE

ZEEWOLDE